



BULLETIN D'INSCRIPTION 2018-2019

Remplissez ce bulletin d'inscription et retournez-le à **ART GESTUEL • 1 rue des Palouses • 25440 LAVANS-QUINGEY** accompagné de votre règlement à l'ordre d'**ART GESTUEL**. N'oubliez pas de joindre les éventuels justificatifs ainsi qu'une enveloppe **A4** timbrée à vos nom et coordonnées.

I - INFORMATIONS SUR LE STAGIAIRE

Mme Mlle M.

NOM : _____ Prénom : _____

Entendant(e) Sourd(e) Parent d'un enfant sourd (moins de 18 ans)
 Étudiant(e)* Demandeur d'emploi* Intermittent* Retraité(e)

* justificatifs obligatoires

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Portable / SMS : _____ Mail (obligatoire) : _____

II - NIVEAU DE LANGUE DES SIGNES

J'ai suivi une formation en LSF Niveaux acquis : _____ Nombre d'heures : _____

Organisme de formation : _____

Date du dernier niveau : _____

III - TARIFS (Sélectionnez le tarif en fonction de son statut, un justificatif est obligatoire)

TVA non applicable en application de l'article 293 B du CGI

COURS HEBDOMADAIRES - 30h (10 x 1/2 journée : samedi matin en semaine) : CECRL A1-1

Date / Horaires : du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 / 9h00 à 12h00
Adresse de la salle de cours : **Besançon** : Salle polyvalente - 8 rue des Fontaines - 25115 Pouilly-les-Vignes
Dates du samedi : 19/01, 25/01, 16/02, 02/03, 09/03, 23/03, 30/03, 13/04, 04/05 et 11/05.

• FORMATION INDIVIDUELLE (-20% : valable jusqu'au 15 décembre 2018)

PARTICULIER : 320,00€ **256,00 €**
 RÉDUIT : 260,00€ **208,00 €** (étudiant, demandeur d'emploi hors ARE)

• FORMATION PROFESSIONNELLE (-30% : valable jusqu'au 15 décembre 2018)

CPF (entreprises privées) * : 1180,00€ **826,00 €**
 CPF (entreprises publiques) * : 840,00€ **588,00 €**
 PÔLE EMPLOI : 780,00€ **546,00 €** (uniquement ARE pour Pôle Emploi)

(*obtention d'un certification après les 30 heures, reconnu par le Diplôme de compétence en Langue)



V - RÈGLEMENT

Vous réglez vous-même votre formation

Un chèque d'acompte correspondant à 40 % du prix de votre formation est obligatoire pour valider votre inscription. Le solde du stage devra être payé en début de semaine lors de votre venue à ART GESTUEL, vous pouvez payer par chèque en 2 fois maximum.

Délai de votre inscription, avant le 15 décembre 2018 pour valider votre inscription avec l'acompte.

Total de votre choix de la formation LSF : _____ €

Chèque d'acompte, 40 % du montant total de votre formation : _____ €

Pièces OBLIGATOIRES à joindre à la feuille d'inscription :

- Un justificatif du statut en cours de validité pour l'année 2018-2019
Copie : Carte étudiante / Notification ARE Pôle Emploi / Attestation de Pôle Emploi signée et cachetée
- Paiement par chèque d'acompte

Attention !

Tout dossier incomplet, sans règlement, ou sans signature, ne sera pas traité et vous sera renvoyé par la poste sans que votre demande d'inscription ne soit prise en compte.

Vous êtes pris(e) en charge par un autre organisme

Un devis peut vous être nécessaire. Dans ce cas, contactez-nous.

ART GESTUEL FORMATION LANGUE DES SIGNES | 1 rue des Palouses - 25440 LAVANS-QUINGEY

Mail : contact@artgestuel.fr - www.artgestuel.fr

Vous bénéficiez d'une prise en charge par votre employeur

Faites remplir par votre employeur la partie qui lui est réservée ci-dessus. Le cachet de l'organisme financeur est obligatoire pour valider l'inscription et a valeur d'acceptation. Toute inscription est ferme et définitive. Nous lui ferons parvenir en retour la convention de formation professionnelle.

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du responsable : _____

Tél : _____

Mail (*obligatoire*) : _____

Nom de l'organisme, signature et cachet de l'organisme

Pour tout renseignement complémentaire :

ART GESTUEL peut vous aider, n'hésitez donc pas à nous contacter par mail à contact@artgestuel.fr

Fait à : _____ Le : _____

NOM / Prénom : _____

« Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et je les accepte toutes. »



VI - CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription

L'inscription à une formation **ART GESTUEL** implique l'acceptation intégrale des conditions générales ci-présentes. Toute inscription qui ne sera pas suivie d'un règlement pourra être annulée pour satisfaire d'autres demandes.

Règlement

Tous nos prix mentionnés sur la brochure d'information sont applicables jusqu'à la **fin de décembre 2018**. Tous nos prix sont nets, **ART GESTUEL** est un organisme de formation non assujéti à la TVA. Nos tarifs comprennent l'animation pédagogique, la documentation et les supports distribués pendant la formation. Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans nos tarifs.

Pour le financement individuel (financer soi-même la formation), le participant verse un acompte égal à 40% du coût total de la formation à la signature du bulletin d'inscription. Le solde des frais de formation doit être déposé dès le premier jour en un seul règlement ou en règlement fractionné.

Communication

Dans tous les cas, toute modification sur le déroulement de la formation, à l'initiative d'**ART GESTUEL**, sera communiquée au participant. La communication sur les coordonnées du lieu de la formation sera faite par les moyens dont disposera **ART GESTUEL** : courrier, e-mail au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Annulation et report

- Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, **ART GESTUEL** se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation avec un préavis de 8 jours avant le début de la formation. Le montant versé sera alors intégralement remboursé ou reporté sur une autre date avec l'accord des parties réservées.
- Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours avant le début de la formation. À cette condition, **ART GESTUEL** rembourse l'intégralité des sommes versées ou avec l'accord des parties intéressées, reporté sur une autre date.
- En cas d'annulation moins de 8 jours avant le début de la formation, **ART GESTUEL** facturera 40% du coût total de la formation.
- Si l'annulation intervient le jour du début de la formation, **ART GESTUEL** facturera le coût total de la formation.

Abandon, dédit

En cas d'abandon en cours de formation par un participant en cas de force majeure* dûment reconnu, **ART GESTUEL** retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.920-13 du code du travail.

* La force majeure est définie par la jurisprudence comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Litige

En cas de litige, le participant conviendra, préalablement à toute action en justice, les modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, seul le tribunal du siège du département DOUBS sera compétent pour régler le litige.

Attestation

Une attestation de formation sera remise à chaque participant en fin de la formation et après paiement du coût total de la formation.

Propriété intellectuelle

Tous les cours, documents et supports présentés aux participants restent la propriété d'**ART GESTUEL**. Ils ne peuvent en aucun cas ni reproduits, ni communiqués ou diffusés sans l'accord écrit préalable d'**ART GESTUEL**.

Droit à l'image

ART GESTUEL ne pourra, dans son site, utiliser l'image des participants de la formation considérée que sous réserve d'une autorisation de ces mêmes participants.

Loi appliquée

En vertu du nouvel article R. 123-237-1 du Code de Commerce, **ART GESTUEL** doit indiquer sur ses documents commerciaux :

- Le numéro d'identification délivré conformément à l'article D. 123-235 du Code de Commerce, suivi immédiatement et lisiblement des mots « dispensé d'immatriculation en application de l'article L. 123-1-1 du Code de Commerce »,
- L'adresse du lieu d'exercice de son activité,
- S'il est bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique au sens de l'article L. 127-1 du Code de Commerce, la dénomination sociale de la personne morale responsable de l'appui, le lieu du siège social ainsi que son numéro unique d'identification,
- La mention « TVA non applicable en application de l'article 293 B du CGI ».